



SION HÉRENS CONTHEY

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021

Le centre médico-social régional
de Sion-Hérens-Conthey

20
21



Table des matières

Message du Président	4
Message du Directeur	5
Aide et soins	6
Intégration et aide sociale	12
Livraison de repas à domicile, transports et visites	14
Consultation parents-enfants	15
Services généraux	16
Etats financiers	17
Annexe aux comptes	22
Attestation de l'organe de révision	25
Organisation	27

Message du Président

Le Centre Médico-Social Régional de Sion-Hérens-Conthey est né. Cela n'est pas si vieux, même tout récent. La première assemblée générale de cette association a eu lieu en juin 2021. A cette occasion, j'ai eu l'honneur d'être nommé comme président de ce CMSR.

La vision de régionalisation des CMS a été annoncée il y a quelques années par le Canton. Un comité de pilotage s'est mis sur pied et le travail a été important, très important, tant au niveau interne des différents sites de la région, qu'au niveau politique. Au début de ce périple, la discussion tournait autour d'une harmonisation, mais rapidement le mot fusion est apparu. A l'heure actuelle, après la mise en œuvre de ce CMSR, il est encore trop tôt pour dresser un bilan, mais il est encore temps de tout mettre en œuvre pour la bonne marche de cette association.

Nous retrouvons ainsi aujourd'hui regroupés, sous une seule bannière, 3 districts, 16 communes, 5 sites du CMS et environ 500 collaborateurs. Ce Centre est le plus grand du Canton. Les défis sont nombreux, variés. Le nouveau comité s'est formé rapidement et le rythme de croisière est important, très important. En effet, la coordination de l'ensemble des sites, des services, l'harmonisation des pratiques, le suivi de l'histoire de certains sites, la mise en place d'une direction centralisée, avec une nouvelle organisation de la gouvernance, de nouvelles directives concernant la Loi sur l'intégration et l'aide sociale (LIAS), ... les sujets sont si nombreux, qu'une liste exhaustive n'est pas possible sur cette page.

Pour couronner le tout, durant cette phase de naissance du CMSR, cette fameuse pandémie est apparue. Nous devons nous y accommoder, nous devons y faire face, nous devons vivre avec. Cependant, cela n'a clairement pas facilité nos tâches. La société a vécu ainsi une période difficile, avec des relations de plus en plus compliquées, mais cela lui permettra d'en ressortir renforcée, je n'en doute pas. Au niveau de l'association, cela coïncide à la mise en place d'une nouvelle structure, d'une nouvelle direction, de nouveaux modes de fonctionnement et de communication, des changements, des habitudes bousculées, des résistances, des questionnements sur les pratiques... Et en parallèle, la société évolue également.

Un bilan à ce jour, comme dit précédemment, ne peut être clairement établi. Ce grand CMSR est très jeune, l'avenir se doit d'être réjouissant. Des retouches, des ajustements, des évaluations sont indispensables. Pour cela, la volonté de toutes et tous est indispensable. C'est dans ce sens que je transmets mes plus vifs remerciements à toutes les collaboratrices et collaborateurs pour le travail du quotidien, qui permet ainsi à notre CMSR de répondre aux attentes de la population. Mes mercis sont également dévolus à la direction pour son engagement important dans la réussite de ce projet, tout comme à l'ensemble du comité.

L'avenir nous appartient, comme on le dit souvent. Le comité, la direction, l'ensemble des collaborateurs, tous doivent s'unir et travailler ensemble pour que ce futur soit heureux et plein de promesses. Bon vent au Centre Médico-social Régional de Sion-Hérens-Conthey.

Christophe Germanier

Message du directeur

La première année d'activité du CMS régional de Sion-Hérens-Conthey a été marquée par la réalisation de plusieurs projets découlant du processus de régionalisation et le développement de prestations tant du point de vue quantitatif que qualitatif afin de répondre aux attentes de la population des trois districts desservis de manière harmonisée.

Les travaux de consolidation de l'organisation se sont poursuivis avec notamment la transformation des locaux du chemin des Perdrix 20 à Sion pour permettre d'y accueillir l'ensemble de l'équipe de direction en un même lieu. Un nouveau site internet a également été créé avec un design entièrement revu et une ligne graphique cohérente avec l'identité visuelle du CMS. Les prestations des différents services et les spécificités des cinq sites y sont mises en évidence.

L'adoption d'un plan de prévoyance professionnelle unique pour l'ensemble du CMS est un dossier stratégique qui a fait l'objet d'un travail intensif conduit par une commission ad hoc constituée par le comité. Suite à la régionalisation, les collaboratrices et collaborateurs des différents sites du CMS sont en effet encore aujourd'hui affiliés à quatre caisses de pension différentes (CPVS à Sion, PRESV aux Coteaux du Soleil et Nendaz, Allianz au Coteau et Previs à Nendaz). Il s'agit d'adopter à terme un plan de prévoyance moderne et durable qui garantisse un bon niveau de prestations à l'ensemble du personnel et avec des coûts maîtrisés. Ce dossier devra obtenir le préavis du canton et in fine l'aval de la commission paritaire constituée d'une délégation du comité et de la commission du personnel. Les travaux ont bien avancé en 2021 et devraient aboutir en 2022 pour une entrée en vigueur du nouveau plan au 1^{er} janvier 2023.

Sur la base de la nouvelle organisation mise en place, les travaux d'harmonisation de l'accès aux prestations dans les différents services du CMS se sont également poursuivis. On peut citer en particulier, la mise en place d'un accueil unique, avec des horaires étendus pour répondre aux demandes de prise en charge par le service d'aide et de soins ou la création d'une unité financière dédiée à la gestion des dépenses d'aide sociale conforme aux nouvelles exigences de la loi sur l'intégration et l'aide sociale révisée. Le présent rapport vous permettra de découvrir les différents projets menés durant l'année au sein des services et sites du CMS.

En collaboration étroite avec les cheffes de services, les trois chefs de sites ont contribué à la mise en œuvre de la régionalisation en assurant la transition fluide, notamment dans le transfert des responsabilités hiérarchiques pour les deux piliers de l'activité du CMS, l'aide et les soins et l'aide sociale. Ils ont assuré la supervision des domaines d'activités sous leur responsabilité directe en fonction des besoins et des priorités sur chaque site afin de maintenir la cohésion opérationnelle de l'ensemble des activités du CMS et du soutien administratif nécessaire à son bon fonctionnement. Les chefs des sites ont également œuvré comme personnes ressources de la direction afin de prendre en charge divers projets nécessaires à la mise en œuvre de la régionalisation, le suivi des travaux de transformation, la reprise et le suivi de la gestion des infrastructures, la coordination du service de conciergerie, l'appui au coordinateur informatique.

Parallèlement à ces réalisations, les prises en charge assurées par le CMS ont poursuivi leur développement avec, notamment, une augmentation du nombre d'heures de soins facturées de 8% et une progression du nombre de dossiers d'aide sociale de 5%.

Il faut une nouvelle fois souligner que ces multiples activités ont été menées dans le contexte très particulier d'une crise sanitaire. Des mesures spécifiques ont dû être mises en place et régulièrement ajustées afin d'assurer la protection des bénéficiaires ainsi que des collaboratrices et collaborateurs. La fin de l'année a été particulièrement délicate avec la forte hausse des contaminations liées au variant Omicron qui a entraîné une augmentation des absences maladie et généré des difficultés pour assurer la continuité des prises en charge. Les bonnes collaborations que le CMS a pu nouer avec les prestataires de soins de la région et l'investissement exemplaire du personnel ont permis, dans chaque situation, de mettre en œuvre malgré ce contexte difficile, des prestations répondant aux besoins.

Au terme de cette année riche et intense, je tiens à remercier très chaleureusement l'ensemble des équipes du CMS ainsi que notre précieux réseau de bénévoles pour leur investissement, pour leur intérêt à participer à des projets novateurs et pour leur solidarité.

Mes remerciements vont aussi aux membres du comité qui ont apporté un soutien essentiel à la mise en place de la nouvelle organisation régionale ainsi qu'aux 16 communes membres du CMS qui nous ont accordé leur confiance pour la mise en place d'une organisation régionale multi-sites.

Le Département de la santé, des affaires sociales et de la culture, en particulier ses Services de la santé publique et de l'action sociale qui nous permettent d'assurer nos missions principales nous ont aussi apporté des soutiens précieux dans la gestion de la pandémie. Nous leur adressons également nos vifs remerciements.

Frédéric Pralong



2. Une organisation régionale à mettre en place

Quelque **380 professionnels**, soit **11 équipes**, constituent le service « aide et soins » du CMSR SHC fin 2021. L'évolution d'un fonctionnement par service à une dynamique régionale est la finalité de la mise en œuvre de la nouvelle organisation. Son but est de garantir une prise en charge complète et harmonisée à toute la population, sur tout le territoire du CMSR SHC.

Au 1^{er} janvier 2021, le service « aide et soins » régional a réuni sous une direction unique :

- 5 services d'aide et de soins à domicile de proximité qui représentent près de 93% des collaborateurs
- 1 service d'ergothérapie
- 1 service de soins pédiatriques
- 1 foyer de jour

En cours d'année, les services suivant ont été créés pour développer l'offre de prestations à domicile et améliorer la réponse aux demandes de prise en charge :

- 1 service de conseils nutritionnels
- 1 service d'accueil unique des nouvelles demandes de prise en charge
- 1 pool de prestations spécialisées régionales

Les prestations aux bénéficiaires en priorité dans un contexte de pandémie et de pénurie de personnel

Dans le contexte sanitaire de la pandémie, le rôle de prévention, de soutien et de conseil aux bénéficiaires et leurs proches est resté particulièrement important. Des professionnels se sont formés au dépistage à domicile; beaucoup ont été appelés à donner des informations sur la vaccination.

Une carence importante en personnel soignant a ponctuellement contraint les équipes à prioriser des prestations et orienter certaines nouvelles demandes de prise en charge vers des tiers afin de garantir la réponse aux besoins des bénéficiaires.

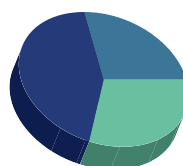
Un nouveau logiciel de soins

L'implémentation d'un nouveau logiciel informatique pour la planification et la saisie des prestations ainsi que pour le dossier patient a représenté un changement conséquent. La formation, la mise à disposition des tablettes informatiques, la saisie des données ont mobilisé tous les cadres et collaborateurs des équipes entre mai et septembre.

Une dynamique et une visibilité régionale : quelques étapes-clés

- Un médecin-répondant régional : le Dr Christian Zuferey, médecin généraliste à Sion
- Des groupes de travail impliquant les cadres et des collaborateurs des différents services pour harmoniser l'organisation et les pratiques auprès des bénéficiaires, en respectant la situation particulière de chaque équipe.
- Un partage des compétences spécialistes et des ressources entre les sites pour assurer les prestations.
- La présentation régionale des prestations aux nouveaux collaborateurs
- Une brochure présentant les activités de l'aide et des soins du CMSR transmise aux médecins, aux milieux hospitaliers et bénéficiaires.

Quelques chiffres : Age des bénéficiaires



- 0-19 ans 0%
- 20-64 ans 25%
- 65-79 ans 31%
- 80 ans et + 43%

Les soins et l'aide à la vie quotidienne

Près de **3220 personnes** ont bénéficié en 2021 d'une ou plusieurs prestations d'aide et de soins à domicile. Une prise en charge médico-sociale interdisciplinaire de proximité qui vise le maintien ou l'amélioration de l'autonomie et de la qualité de vie à domicile, en partenariat avec le bénéficiaire, ses proches et l'ensemble du réseau impliqué dans l'accompagnement.

Une palette de prestations adaptée aux attentes des personnes de tous âges

Soins infirmiers généraux et spécialisés (en psychiatrie, en soins palliatifs, en soins des plaies, en diabétologie, etc.), soins d'hygiène et de confort, aide au ménage et aux courses, accompagnement pour des activités socio-culturelles ou de loisirs, visites pour maintenir le lien social, soutien aux proches aidants, soutien social et administratif... Ces prestations sont fournies par des équipes pluridisciplinaires de proximité : infirmiers, assistants en soins et santé communautaire, aides en soins et accompagnement, auxiliaires de vie, auxiliaires de ménage et assistants sociaux.

Si plus de 60% des demandes ont été adressées par le milieu médical (médecins ou hôpitaux), quelque 20% d'entre elles ont découlé des bénéficiaires eux-mêmes et plus de 10% de leurs proches. Elles étaient à 90% liées à une maladie, dans un contexte de vieillissement. Les heures de soins et d'aide pratique ont globalement augmenté de 8% entre 2020 et 2021. Si elles sont restées relativement stables dans certains sites, elles ont en revanche significativement progressé sur les sites de Nendaz et des Coteaux du Soleil.

La récupération de l'autonomie motive près de 50% des fins de prise en charge et l'entrée en EMS, 15% environ.

Nombre de visites 2021

Soins : 238'000

Aide pratique : 39'300

Nombre de kms parcourus par les collaborateurs en 2021 : 1'030'729

(27.5x le tour de la terre)

Demander des prestations d'aide et de soins : un numéro d'accueil unique

Depuis le 1^{er} novembre 2021, un accueil régional unique et des horaires de réponse élargis permettent une réactivité de réponse adaptée aux demandes des médecins prescripteurs et des milieux hospitaliers. La demande est traitée par des professionnels infirmiers, 7/7 jours, de 7h30 à 22h00. La prise en charge est, si nécessaire, organisée dans un délai de 4 heures, en collaboration avec les équipes des sites.

Des tendances qui se confirment

Prestations de plus en plus complexes et spécialisées, sorties d'hôpital précoces, évolution des besoins en lien avec le vieillissement démographique, attentes croissantes de la part des bénéficiaires et de leurs proches,... Ces tendances se sont confirmées en 2021, dans un environnement sanitaire où les autres prestataires d'aide et de soins à domicile (indépendants et organisations privées) prennent une place toujours plus importante.

Evolution des prestations

	Heures de soins	Heures Ménage
2020	124 782	58 999
2021	134 848	63 925
Evolution	+8%	+8.30%

Les prestations centralisées et spécialisées

Des prestations complémentaires aux prestations d'aide et de soins à domicile pour une prise en charge pluridisciplinaire globale à domicile : **l'ergothérapie, les conseils diététiques, la physiothérapie ainsi que des infirmiers spécialistes.**

Des prestations organisées diversement pour assurer l'accès aux prestations à tous en collaboration avec les équipes d'aide et de soins de proximité.

L'ergothérapie est un service centralisé depuis sa mise en œuvre en 2013. L'équipe intervient ainsi sur l'ensemble du territoire du CMSR SHC. Elle propose une rééducation et des solutions concrètes pour retrouver l'indépendance et l'autonomie dans le quotidien à domicile, telles que l'aménagement du logement ou le choix de matériel auxiliaire.

Le service de conseils diététiques a été créé au 1^{er} mars 2021 selon la même organisation. Une diététicienne à 50 % assure des consultations nutritionnelles à domicile dans un but curatif et préventif.

La physiothérapie est proposée par le CMS depuis mai 2021 en collaboration avec des cabinets indépendants. Les infirmiers spécialistes font partie des équipes d'aide et de soins de proximité et constituent le pool de prestations spécialisées. Ils coordonnent leurs compétences aux services des bénéficiaires de toute la région.

L'ergothérapie

En 2021, quelques **270 personnes** ont bénéficié de ces prestations. **1249 visites** ont été réalisées par les professionnels. **2569 heures** de prestations ont été effectuées, soit près de 24 % de plus qu'en 2020 où les prestations ont été stoppées momentanément en raison de la pandémie.

Les conseils diététiques

Le développement de cette nouvelle prestation a débuté par la présentation de l'activité aux collaborateurs d'aide et de soins des sites, la définition des modalités de collaboration ainsi que l'information aux médecins et hôpitaux. Durant le 2^e trimestre, **63 patients** orientés essentiellement par les hôpitaux et les professionnels du CMS ont reçus **132 consultations** à domicile, en lien avec une dénutrition ou malnutrition dans plus de 75 % des cas.

La physiothérapie

A fin 2021, **9 cabinets de physiothérapie** collaborent avec le CMSR SHC. Leur activité permet l'accès aux prestations pour toutes les personnes domiciliées sur le territoire du CMSR.

Les prestations infirmières spécialistes

La dynamique régionale a permis le partage des compétences des infirmiers cliniciens ainsi que des infirmiers spécialisés en psychiatrie, psycho-gériatrie, soins palliatifs, diabétologie et soins des plaies de l'ensemble des sites pour répondre aux besoins spécifiques croissants de l'ensemble de la région. Tous collaborent avec l'infirmière clinicienne spécialisée régionale responsable du développement qualitatif harmonisé de leur spécialité. Tous soutiennent leurs collègues dans leur domaine de compétences. Ainsi, en 2021, les situations nécessitant un suivi en psychiatrie et soins palliatifs ont notamment particulièrement progressé.

Les soins pédiatriques

Plus de **120 enfants** et adolescents de 0 à 18 ans ont bénéficié de prestations de soins pédiatriques à domicile dans le Valais romand en 2021.

Une équipe d'infirmières pédiatriques spécialisées réalise des prestations de soins et de prévention aux nouveaux-nés, enfants et adolescents de 0 à 18 ans domiciliés dans le Valais romand. Les professionnels interviennent dans l'environnement familial de l'enfant malade ou en situation de handicap. Ils soutiennent les proches qui font partie intégrante de la prise en charge. Ils collaborent avec les équipes d'aide et de soins des CMSR de chaque région.

Le service est rattaché au CMSR SHC mais intervient sur le territoire des CMS régionaux de Sierre, Martigny et du Bas-Valais. Ainsi, en 2021, quelques 79'500 kms ont été parcourus par les 8 membres de l'équipe.

Quelques chiffres :

Nombre de visites 2021 : 2800

Evolution des prestations :

	Heures de soins
2020	1 932
2021	2 448
Evolution	+26.70%



Les appartements à encadrement médico-social et le foyer de jour « Le Temps Présent »

Ces structures « communautaires » proposent des prestations complémentaires à celles offertes à domicile. Elles favorisent l'autonomie des personnes âgées qui n'ont pas besoin d'une prise en charge continue.

Les appartements à encadrement médico-social

En 2021, le CMSR SHC disposait de **22 appartements** à encadrement médico-social pour des personnes âgées seules ou en couple, soit 13 à Sion et 9 à Grimisuat. Ces logements sans barrières architecturales et situés à proximité des divers services et commerces répondent notamment aux besoins d'intégration sociale, de sécurité et de soins. Le CMS propose un accompagnement individualisé pour l'aide et les soins à domicile, des animations et un soutien social des résidents.

Le foyer de jour « Le Temps Présent »

La structure offre 15 places d'accueil à des personnes âgées dépendantes domiciliées sur les différentes communes du CMSR SHC. Les professionnels de l'aide et des soins à domicile et ceux du foyer de jour travaillent en interdisciplinarité.

Sa capacité d'accueil a été ajustée en 2021 selon l'évolution de la pandémie. Depuis Pâques 2021, avec **une capacité d'accueil à 14 personnes** et des mesures de protection adaptées, la structure a retrouvé une organisation quasi habituelle. Elle a néanmoins dû fermer ses portes du 12 au 17 novembre inclus en raison de cas COVID avérés.

Sur l'ensemble de l'année, **69 résidents** ont fréquenté la structure pour un total de 2850 journées d'accueil. Le taux d'occupation reste supérieur à 95%. En fin d'année, 25 personnes sont inscrites en liste d'attente.



	2019	2020	2021
Journées d'accueil	3 080	2 120	2 850



Intégration et aide sociale

Malgré le contexte de la crise sanitaire, le service social a pu s'organiser pour assurer la continuité de ses prestations auprès des **2'500 bénéficiaires** de la région. Si le nombre de dossiers est resté relativement stable par rapport aux années précédentes, les collaboratrices et collaborateurs ont relevé une augmentation de l'isolement d'une part importante des personnes suivies et des difficultés accrues pour les accompagner vers une réinsertion sociale et professionnelle.

Mise en place de l'organisation régionale du service

Suite à la mise en œuvre au 1^{er} janvier 2021 de la régionalisation, le service social est désormais organisé avec une direction unique, assumée par Mme Céline Barras, cheffe de service, et des responsables locaux dans chacun des 5 sites :

- Mme Régine Favre, pour le site des Coteaux du Soleil
- Mme Florie Michellod, pour le site de Sion
- M. Pascal Praz, pour le site de Nendaz
- Mme Maud Théler, pour le site du Coteau
- Mme Gladys Theytaz, pour le site d'Hérens

L'année 2021 a été marquée par la mise en œuvre de la révision de la loi sur l'intégration et l'aide sociale qui prévoit notamment :

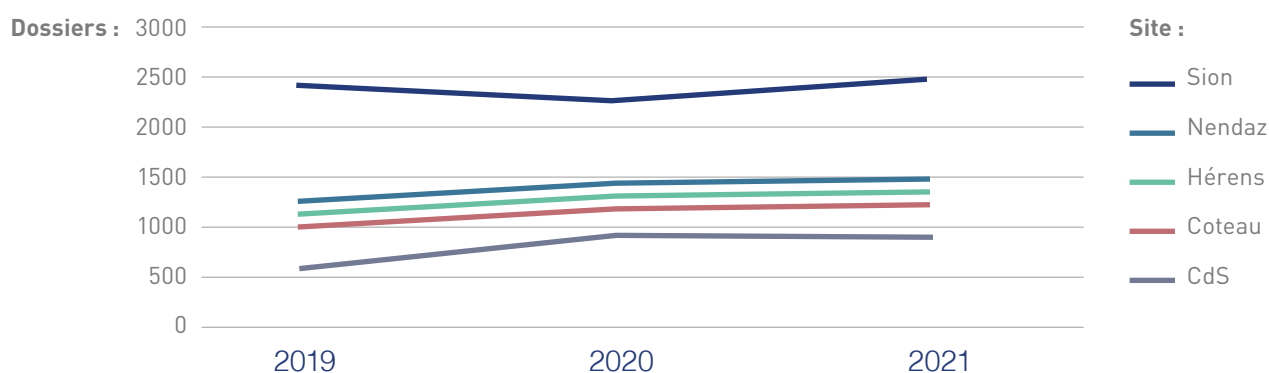
- L'obligation pour les communes de déléguer la gestion de l'aide sociale à un centre médico-social régional
- Le transfert de la gestion financière de l'aide sociale au CMS

La première obligation étant déjà effective avec les 16 communes de la région, le CMS s'est concentré sur la question de la reprise de la gestion financière. Pour ce faire, des adaptations techniques ont été réalisées par le Service cantonal de l'action sociale sur le logiciel de gestion de l'aide sociale (ASP). Le CMS a également adapté son organisation interne avec la création d'une fonction de responsable financier régional et la désignation de collaborateurs financiers rattachés à chacun des 5 sites. Cette organisation vise à assurer une gestion efficace des dépenses d'aide sociale au niveau régional qui représentent un montant annuel de **16 millions de francs**.

Enfin, les conventions de collaboration entre les communes et le CMS ont été harmonisées et révisées pour intégrer les nouvelles dispositions légales en matière de gestion financière.

Ces projets ont été finalisés en fin d'année et seront mis en œuvre dès janvier 2022.

Evolution du nombre de dossiers (financiers et non-financiers) par site, 2019-2021



Activité du service

L'organisation mise en place en 2020 pour faire face à la crise sanitaire dans les cinq sites du service a été maintenue en 2021. Au gré de l'évolution des mesures sanitaires, des ajustements ont été opérés avec comme objectif premier de garantir la continuité des prestations en faveur des bénéficiaires et la protection des collaboratrices et collaborateurs. Le dispositif mis en place a pleinement répondu aux attentes grâce à la réactivité des équipes et à la rigueur des collaboratrices et collaborateurs dans le respect des mesures de protection. La pandémie a fortement impacté les personnes précarisées qui sollicitent le soutien du service social. Les assistantes et assistants sociaux ont ainsi été fortement sollicités par des personnes isolées, parfois forcées à l'inactivité et avec lesquelles il était souvent difficile de construire un projet de réinsertion durable. L'organisation de mesures d'insertion, en particulier de stages en entreprises, a en effet été fortement limitée au vu de l'impact du contexte sanitaire sur l'économie locale.

Si la situation des personnes suivies s'est souvent complexifiée, leur nombre est par contre resté relativement stable par rapport aux années 2019 et 2020. L'activation des aides COVID (APG, soutien aux entreprises, etc.) à l'échelle fédérale et cantonale ainsi que le dispositif assurantiel (assurance chômage et assurance invalidité) intervenant en amont de l'aide sociale expliquent cette relative stabilité.

Le CMS restera cependant très attentif à l'évolution de la situation, sachant que les impacts des changements dans les conditions sociales globales (marché du travail, situation sanitaire) se font en principe sentir avec un décalage de 3 à 5 ans sur le dispositif d'aide sociale.

Solliciter l'intervention du service social

Le service social est à disposition de la population des districts de Sion, Hérens et Conthey pour lui fournir informations et conseils en matière de prestations sociales. Les personnes qui ne peuvent plus subvenir par leurs propres moyens à leur entretien peuvent solliciter le service pour une aide financière.

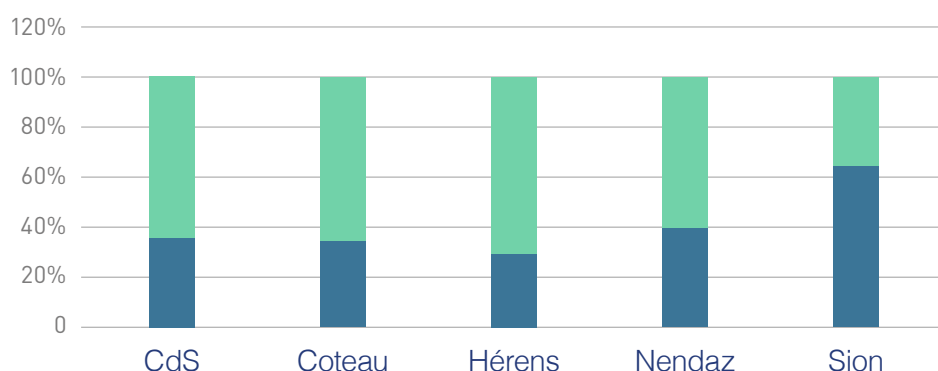
La demande d'aide sociale est adressée par oral ou par écrit à l'un des cinq sites du service social. Elle est analysée selon les dispositions de la loi cantonale sur l'intégration et l'aide sociale (LIAS). Une fois le dossier finalisé celui-ci est transmis à l'autorité communale compétente pour prise de décision.

En cas de décision positive, le dossier est retourné au service. L'assistant social référent est alors chargé d'assurer le suivi du bénéficiaire et de mettre en œuvre les différentes mesures de soutien (accompagnement social, démarches auprès des assurances, formation, organisation de stages, etc.) afin de lui permettre de recouvrer son autonomie. L'aide matérielle déterminée dans la décision communale est versée au bénéficiaire. Elle est réévaluée chaque mois en fonction de l'évolution de la situation.

Répartition entre dossiers financiers et non-financiers selon le site, 2021

Type de dossier :

■ Non-financiers ■ Financiers



Livraison des repas à domicile, transports et visites

Au niveau du service des bénévoles, un chef de site a animé la coordination entre les 5 responsables. En 2021, l'objectif principal fut de tendre vers l'harmonisation des pratiques entre les sites en faveur des bénévoles et des bénéficiaires tout en gardant une gestion de proximité. Ainsi, les critères d'éligibilité pour ce service ont été revus, les coûts et les défraiements ont été harmonisés

Le maintien et le développement du réseau de bénévoles permet de mener à bien la livraison des repas à domicile ainsi que les différents transports pour les bénéficiaires en difficulté de mobilité. La demande de ces prestations est en hausse constante et pouvoir les honorer participe activement au maintien à domicile pour les personnes âgées.

En 2021, ce sont 266 bénévoles qui se sont investis afin de mener à bien ces activités.

Ils ont :

- livré **77'352 repas** pour toute la région



- effectué **3'184 transports**



Le principal défi pour les années à venir est le maintien d'un réseau suffisant de bénévoles afin de mener à bien ces activités participant activement au maintien à domicile.



Consultation Parents-enfants

La coordination des activités de la consultation parents-enfants a également été assurée par un chef de site. L'objectif étant de permettre un échange entre les pratiques des différents sites et renforcer la visibilité de cette prestation à l'attention de la population de la région.

Un autre chef de site a animé la coordination des responsables de la consultation parents-enfants (CPE). Les activités de la CPE et du préscolaire sont proposées à toutes les familles et s'inscrivent dans le domaine de la prévention et du soutien à la parentalité. Nombreuses sont les activités dispensées comme l'accompagnement du quotidien de l'enfant, l'observation du développement physique de l'enfant, le suivi des acquisitions de l'enfant, le dépistage du strabisme, le soutien à la parentalité, éducation, dynamique familiale, la transmission d'informations actualisées sur la prévention des accidents et la promotion de la santé, l'orientation et la collaboration avec les différents professionnels de la petite enfance, pédiatres, sage-femmes, etc.



En 2021, les infirmières de la CPE ont effectué les activités suivantes :



• **3'154 consultations**
pour des bébés de 0 à 2 ans



• **327 consultations**
pour des enfants de 2 à 4 ans

Services généraux

Les services généraux comme support aux prestations

Avec la régionalisation, les services généraux regroupent, depuis le 1^{er} janvier 2021, pour tout le Centre médico-social régional Sion-Hérens-Conthey les domaines d'activité suivants :

- Ressources humaines
- Qualité, santé et sécurité au travail
- Finances
- Informatique

Notre mission est d'offrir des fonctions support pour que chaque collaborateur puisse se centrer sur son travail pour nos bénéficiaires grâce à une nouvelle équipe motivée et avec des compétences spécialisées.

Ressources humaines

Harmonisation des conditions et procédures

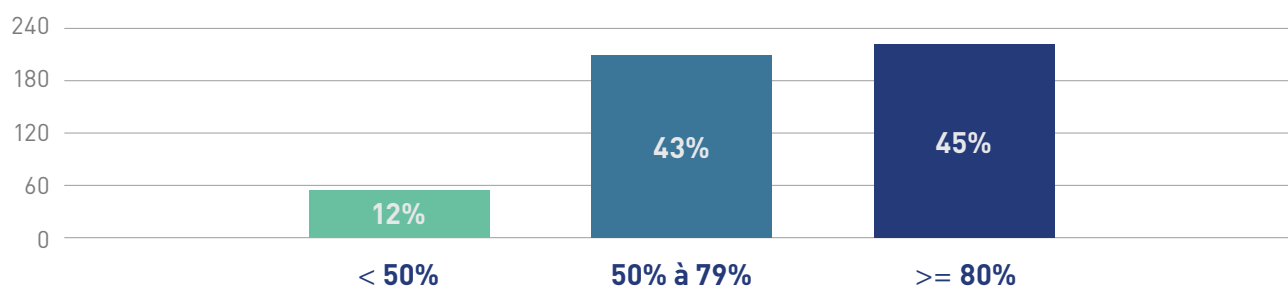
Tous les collaborateurs ont reçu un nouveau contrat de travail pour 2021 avec la nouvelle association régionale. Les conditions en matière d'assurances sociales ont été unifiées.

L'équipe RH a travaillé intensément pour proposer une politique de formation, un recrutement efficient et un accueil régional des nouveaux collaborateurs garantissant une équité de traitement avec des procédures transparentes.

Égalité salariale entre femmes et hommes

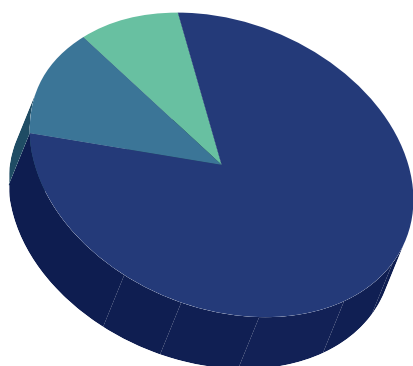
Suite à l'entrée en vigueur de la modification de la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes, le CMS a été tenu d'analyser sa politique salariale. Les services généraux ont donc procédé à une étude détaillée des salaires sur le mois de mars 2021. Les résultats obtenus démontrent qu'il n'existe aucun écart salarial inexplicable au sens strict entre femmes et hommes. Un organe externe spécialisé a procédé à la révision de cette analyse et en a validé les conclusions. Nous sommes ainsi très heureux de pouvoir communiquer ce résultat qui va dans le même sens que les valeurs prônées par notre entreprise.

Nombre de personnes par taux d'activité contractuel



Nombre d'ETPT en 2021 (moyenne annuelle) par activité

- Santé
- Social
- Administration et conciergerie



Détail des EPT (moyenne annuelle) par activité

	Nombre d'EPT en 2021	Nombre de personnes
Aide et soins	226,9	353
Soins pédiatriques	4,3	8
Ergothérapie	4,4	6
Diététique	0,5	1
Foyer de jour	6,4	11
Consultation parents-enfants	3,2	4
Coordination des bénévoles et livreurs de repas	4,3	16
Service social	39,7	64
Administration	24,0	29
Conciergerie	4,5	5
Total*	318,1	497

*y compris apprentis et stagiaires

Gestion des absences

Retenu comme projet prioritaire pour 2021, la gestion des absences a été déployée dans tous les sites du CMS par une approche bienveillante visant le dialogue et pouvant agir sur les causes d'absences en lien avec l'environnement au travail. Les objectifs sont de favoriser le dialogue, prévenir et comprendre les situations ainsi que mettre en place des conditions optimales pour les retours au travail.

Nombre de femmes / hommes dans le CMS



Qualité, santé et sécurité au travail

Le COVID-19 a continué à perturber l'organisation du CMS en matière de santé et sécurité tout au long de cette année. La pandémie a nécessité le déploiement de mesures, de directives et d'actions importantes afin de faire face à ses différentes vagues et évolutions. La vaccination du personnel a été réalisée dès avril 2021 et la campagne pour la dose de rappel est en cours depuis décembre 2021. Des dépistages ciblés et répétitifs obligatoires ont été mis en place pour le personnel non vacciné et/ou non guéri.

Dans le cadre de la régionalisation, la gestion de la santé et sécurité au travail est une opportunité d'amélioration et donc une manière de faire progresser notre organisation. Il s'agit de prendre des mesures préventives afin d'améliorer la qualité de la santé en entreprise. C'est une des missions que la direction s'est fixée dans le cadre de la mise en œuvre du système de management de la Qualité-Santé-Sécurité au Travail et environnement (QSSE) du CMSR de Sion-Hérens-Conthey.

Finances

Au 1^{er} janvier 2021, le CMSR de Sion-Hérens-Conthey a repris les états financiers des 5 CMS subrégionaux. Avec l'approbation des comptes 2020, du contrat de fusion et le transfert des actifs/passifs, les associations des CMS subrégionaux ont été dissoutes et les finances sont désormais gérées de manière centralisée. Des comptabilités distinctes ont été maintenues avec un processus de consolidation dans l'attente d'une comptabilité analytique par site.

Avec la taille du CMS issu de la régionalisation, l'équipe a mis en place les procédures et les contrôles nécessaires pour garantir une saine et efficiente gestion des finances dans le respect des directives auxquelles notre organisation doit se conformer.

Les travaux pour le nouveau financement des prestations de santé au niveau cantonal ont mobilisé de nombreuses ressources en 2^{ème} partie d'année 2021 afin de mettre en œuvre une comptabilité analytique par prestation et développer des indicateurs de pilotage.

Sources de financement

en CHF	2021	Répartition en %
Subventions cantonales	16 146 472	45%
Subventions communales	7 054 445	20%
Assurances	8 525 953	24%
Clients	2 990 407	8%
Autres	862 439	2%
Total Financement	35 579 616	

Informatique

Avec l'introduction du nouveau dossier de soins, le coordinateur IT a été fortement mobilisé afin de délivrer les nouveaux outils de travail aux soignants, à savoir des tablettes permettant de consulter et documenter les prises en charge à domicile.

Des appels d'offres public ont été lancés en 2021 pour la gestion de la téléphonie et de notre infrastructure réseau (accès internet, Wifi, téléphonie fixe) ainsi que pour la mise en place d'une solution bureautique moderne, adaptée à une organisation multi-sites, permettant le travail collaboratif et intégrant une solution professionnelle et fiable de visioconférence.

Répartition des charges

en mio. de CHF	2021	Répartition en %
Charges de personnel	31	88%
Autres charges	4	12%
Total	35	

Bilans consolidés 2020 et 2021

en CHF		Bilan de Fusion 31.12.2020	Bilan 31.12.2021	Variance
	ACTIFS	6 829 958	15 156 657	8 326 699
10	ACTIFS CIRCULANTS	6 588 701	14 712 628	8 123 927
100	Caisse	4 211	3 433	-778
101	Poste	1 253 479	835 579	-417 901
102	Banques	1 477 612	4 315 440	2 837 828
110	Créances résultant de prestations	2 413 137	2 497 016	83 879
114	Créances vis-à-vis d'inst. Étatiques	461 942	6 426 235	5 964 293
130	ACTIFS DE RÉGULARISATION / TRANSITOIRES	978 321	634 927	-343 394
1300	Actifs transitoires	889 325	604 058	-285 267
1302-1309	Divers c/c	82 912	24 925	-57 987
14	ACTIFS IMMOBILISES	241 257	444 028	202 771
151	Mobilier et équipements	118 824	90 777	-28 047
152	Machines de bureau, équipement informatique	122 433	151 351	28 918
153	Véhicules	-	14 000	14 000
16	Bâtiments d'exploitation	-	187 900	187 900
2	PASSIFS	6 829 958	15 156 657	8 326 699
20-23	CAPITAL ÉTRANGER À COURT TERME	6 152 309	33 229 006	27 076 697
200	Créanciers	1 774 466	2 853 850	1 079 384
203	Avance des clients	4 519	19 862	15 344
210	Dettes bancaires à court terme	41 209	25	-41 184
220	Dettes vis-à-vis d'institutions publiques	1 813 335	28 647 449	26 834 114
23	Passifs de régularisation	2 518 780	1 707 819	-810 961
24-29	CAPITAL ÉTRANGER À LONG TERME	677 649	465 274	-212 375
240	Dettes à long terme	60 767	-	-60 767
295	Fonds Loterie Romande	146 644	146 644	-
2958	Autres Fonds	470 238	318 630	-151 608
2992	Excédent de charges (comptes 2020 : répartition de l'excédent des dépenses 2020 comptabilisées au 31.12.20)	-	-18 537 62	-18 537 62

Compte de résultat

en CHF	Budget 2021 consolidé	Comptes 2021 consolidés	Variation C 21-B21	
Salaires	25 174 284	24 466 893	-2,80%	-707 391
Charges sociales	5 904 800	5 667 436	-4,00%	-237 364
Charges pour prestations spécialisées	899 429	882 104	-1,90%	-17 325
Autres charges de personnel	528 600	389 374	-26,30%	-139 226
Charges de matière et de transport	2 131 820	1 817 875	-14,70%	-313 945
Autres charges	2 331 281	2 239 989	-3,90%	-91 292
Total des charges	36 970 214	35 463 672	-4,10%	-1 506 543
Recettes de prestations de soins	8 346 500	8 253 508	-1,10%	-92 992
Contribution du canton au coût des soins	2 698 229	2 911 061	7,90%	212 832
Contribution des communes au coût des soins	1 156 127	1 246 779	7,80%	90 652
Contribution des autres cantons au coût des soins	5 221	12 594	141,20%	7 373
Recettes des prestations d'aide au ménage	2 138 000	1 917 092	-10,30%	-220 908
Recettes de l'ergothérapie	295 000	272 445	-7,60%	-22 555
Recettes pour prestations spécialisées	727 468	441 205	-39,40%	-286 263
Autres recettes	1 634 400	1 963 863	20,20%	329 463
Total des produits	17 000 945	17 018 547	0,10%	17 602
Charges extraordinaires	0	92 499	-	92 499
Excédent de dépenses à répartir	19 969 269	18 537 623	-7,20%	-1 431 646

Flux de trésorerie

en CHF	Total Région
Perte annuelle, après consolidation	-18 537 623
Amortissements sur les postes de l'actif immobilisé (comptes 541 + 5753)	-
Variation des provisions	-
Variation des créances résultant de prestations de service	-83 879
Variation des créances vis-à-vis d'institutions étatiques	-5 964 293
Variation des actifs de régularisation	285 407
Variation des c/c avec des prestataires externes	57 987
Variation des c/c inter-CMS	0
Variation des dettes pour prestations d'assurance	1 094 728
Variation des dettes à court terme portant intérêt	-41 184
Variation des dettes vis-à-vis d'institutions étatiques	26 834 114
Variation des passifs de régularisation	-810 961
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation	2 834 296
Investissements dans les immobilisations corporelles	-
Désinvestissements dans les immobilisations corporelles	-
Investissements dans les immobilisations incorporelles	-
Désinvestissements dans les immobilisations incorporelles	-
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement	-
Variation des dettes à long terme	-60 767
Variation des fonds affectés	-151 608
Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement	-212 375
Variation de trésorerie	2 621 921
Trésorerie nette au 1er janvier	2 735 302
Trésorerie nette au 31 décembre	5 154 451
Variation nette de trésorerie	2 419 149

Annexe aux comptes

1. Informations sur les principes utilisés dans les comptes annuels

Les présents comptes annuels ont été établis en conformité avec les principes du droit suisse, en particulier des articles sur la tenue de la comptabilité et la présentation des comptes commerciaux du code des obligations (art. 957 à 962).

Selon la loi sur les soins de longue durée, les Centres médico-sociaux (CMS) ont pour mission, dans le domaine des soins de longue durée, d'organiser et promouvoir des prestations de prévention, de soins et d'aide à domicile pour les personnes de tous âges qui nécessitent des thérapies, des traitements et des soins curatifs et palliatifs, des examens, des prestations médico-sociales, de l'aide pour gérer les tâches de la vie quotidienne et participer à la vie sociale ainsi qu'un accompagnement sécuritaire à domicile.

Selon la loi sur l'intégration et l'aide sociale, les CMS sont responsables d'orienter, informer et soutenir les personnes en difficulté et d'instruire les demandes d'aide matérielle.

Il s'agit de la première présentation des comptes annuels de l'Association «CMS Régional-Sion-Hérens-Conthey», association de droit privé et d'utilité publique.

L'association ayant été fondée courant 2020 et née de la régionalisation des CMS subrégionaux (fusion), la comparaison du compte de résultat avec les chiffres de l'exercice précédent n'est pas possible. C'est pourquoi, seule la comparaison avec le budget est présentée pour cette année.

Toutefois, pour le bilan, la comparaison des chiffres 2021 se fait par rapport au bilan fusionné au 31.12.2020.

Principe de financement du CMS

Les produits du CMS proviennent de la facturation des prestations effectuées par le CMS aux assurances et aux patients. Ils représentent 52.4% du total des charges.

Les charges sont constituées essentiellement de charges du personnel (89.5%). Les charges de matériel, de transport, et les autres charges d'exploitation se montent à environ 10.5% du total des charges.

Conformément aux dispositions légales, l'excédent de charges est financé à hauteur de 70% par le canton et 30% par les 16 communes des districts de Sion, Hérens et Conthey.

Les principes suivants ont été utilisés dans les comptes annuels

Les états financiers consolidés des sites du CMS sont constitués des comptes annuels des 6 «sociétés comptables» au 31.12.2021, selon des principes d'évaluation et de présentation uniforme. Toutes les sociétés sont intégralement intégrées, à savoir les sites de: Sion, Coteaux du soleil, Coteau, Hérens, Nendaz et les services centralisés. Toutes les transactions internes du CMS, les dettes et créances ouvertes avec les établissements internes ont été éliminées.

Stocks et prestations de services non facturés:

Le CMSR SHC ne détient pas de stocks.

Toutes les prestations de service effectuées durant l'année sont facturées.

Immobilisations corporelles:

Les investissements, qui sont utilisés durant plus d'une période comptable et dont la valeur est supérieure à

CHF 10'000.- par objet (bien de masse: CHF 20'000.-) doivent être activés. Les amortissements des investissements des années antérieures à 2021 sont effectués selon la méthode dégressive.

L'amortissement est effectué selon la méthode indirecte. Les amortissements sur les investissements dès 2021 sont effectués selon les recommandations d'Aide et soins à domicile Suisse, selon la méthode linéaire et les durées suivantes :

Mobilier	5 ans
Infrastructures informatiques	4 ans
Equipement, installations fixes	10 ans

Provisions comptes horaires et vacances non-prises : Les soldes positifs des comptes horaires et les vacances non-prises au 31 décembre de l'année comptable ont fait l'objet d'une provision par catégorie de personnel du CMS et ont été valorisées conformément aux directives du Département relevant de la santé

du 14 janvier 2011 pour les Centres médico-sociaux concernant les contributions financières, le subventionnement et la tenue de la comptabilité. Il n'y a pas d'autres provisions.

2. Dissolution nette de réserves latentes

Pas de dissolution de réserves latentes.

3. Nombre de collaborateurs

	2021 (moyenne annuelle)		31.12.2021

En EPT	318.1	En nombre	497

4. Explication concernant les postes exceptionnels, uniques ou hors période du compte de résultat

	31.12.2021
	CHF
Résultat Parents d'Accueil (Coteaux du Soleil)	70'929
Résultat Foyer de jour	41'115
Total des charges exceptionnelles, uniques ou hors période	112'044
Dissolution d'un actif transitoire	-4'300
Dissolution Fonds entraide bénévoles	-15'245
Total des produits exceptionnels, uniques ou hors période	-19'545
Total du résultat exceptionnel, unique ou hors période	92'499

5. Événements importants survenus après la date du bilan

Aucun événement subséquent ayant une influence significative sur le résultat sous revue n'a été mis à jour à notre connaissance.

6. Dettes envers des institutions de prévoyance (art 959c al. 2 ch. 7)

Le CMS n'a pas de dettes envers des institutions de prévoyance.

7. Montant total des sûretés constituées en faveur de tiers

Le CMS n'a pas mis en gage des biens dont il est propriétaire.



Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels à l'assemblée générale de CMS Régional Sion-Hérens-Contthey, à Sion

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de votre association, comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe pour son premier exercice social arrêté au 31 décembre 2021.

Responsabilité du comité

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au comité. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le comité est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.



Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du comité.

Nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que le CMS Régional Sion-Hérens-Conthey ne respecte pas les dispositions légales et réglementaires de la loi cantonale sur les soins de longue durée, de la loi sur l'intégration et l'aide sociale et des règlements d'application de ces lois.

En outre, nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Fiduciaire FIDAG SA

Jean-Claude De Iaco
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Alain Reichenbach
Expert-réviseur agréé

Sion, le 23 mai 2022
Exemplaire numérique

Annexes : comptes annuels établis par l'association

Organisation

Comité

Le comité est composé de 11 membres, dont 9 représentants des communes :

Christophe Germanier	Président du comité, Président de la commune de Conthey
Florian Chappot	Vice-président du comité, Conseiller municipal, Sion
Charlotte Aymon	Membre, Conseillère communale, Arbaz
Emilie Bornet	Membre, Conseillère communale, Nendaz
Claude Crittin	Membre, Président de la commune de Chamoson
Cédric Fauchère	Membre, Conseiller communal, Evolène
Michel-Eric Lamon	Membre, Directeur du Foyer Haut-de-Cry
Vincent Reynard	Membre, Vice-Président de la commune de Savièse
Yann Roduit	Membre, Chef du Service des affaires sociale de Sion
Stéphanie Spahr	Membre, Juriste
David Théoduloz	Membre, Vice-Président de la commune de Veysonnaz

Direction

Frédéric Pralong	Directeur
Céline Barras Tchidédji	Cheffe du Service social
Claire-Lise Giannoni	Cheffe du Service aide et soins
Eliane Fleury Troillet	Cheffe des Services généraux
Pascal Comby	Délégué régional des sites

Chefs de sites

Christophe Beney	Site du Coteau
Pascal Comby	Sites des Coteaux du Soleil, de Sion et d'Hérens
Pascal Praz	Site de Nendaz



CMS Régional Sion-Hérens-Conthey

Direction
Chemin des Perdrix 20
1950 Sion

+41 27 324 19 00
cms-shc.info@cms-smz.ch
www.cms-sion-herens-conthey.ch

Nos cinq sites

Site des Coteaux du Soleil

Ruelle du Collège 1
1963 Vétroz
Tél: +41 27 345 37 00
Email: coteauxsoleil@cms-smz.ch

Site de Sion

Chemin des Perdrix 20
1950 Sion
Tél: 027 324 19 00
sion.secretariat@cms-smz.ch

Site de Nendaz

Route des Ecluses 32
1997 Haute-Nendaz
Tél: +41 27 289 57 16
Email: nendaz@cms-smz.ch

Site d'Hérens

Route Principale 4
1982 Euseigne
Tél. +41 27 281 12 91
Email: cmss-herens@cms-smz.ch

Site du Coteau

Route du Savièse
1971 Grimisuat
Tél: +41 27 399 28 10
Email: coteau@cms-smz.ch